

# Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Siège social: «Villa Tamaris», 1358 Bd JB Abel, 83000, Toulon

Siret: 477 793 459 00025 - Président: Claude Téqui

Tél : 07 87 75 93 09 - E-mail: [claudetequi.brest@orange.fr](mailto:claudetequi.brest@orange.fr)

Site web: <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>



## Compte-rendu du Conseil d'Administration du mardi 6 septembre 2022

Présents : Jacques Boutet, Marie Danièle Corne, Fleur Coutard, Aline Cros, Jeanine De Ganay, Patrick Doucet, Marcel Faivre-Chevrier, Julien Mari, Serge Monier, Annie Pinard, Claude Téqui.

Excusés : Lore Lise Brégal, Didier Gestat de Garambé, Yannick Hernandez, Guy Le Roux, Arnaud Louis, François Régis Porquet, Jean Marie Quentel.

### 1) Sujets débattus :

#### 1.1) Point sur notre prochain RQ du vendredi 9 septembre :

➤ Point de notre Président :

Suite à l'augmentation de dernière minute du prix de la prestation de 30 à 35€, le CA décide de ne rien modifier au prix pour les convives et de prendre en charge la différence sur la trésorerie de notre CIL.

➤ Point de notre Trésorier : à ce jour nous avons 89 personnes inscrites.

#### 1.2) Trombinoscope :

Rappel / Serge Monier et Jean Marie Quentel

#### 1.3) Débat sur le dossier de fusion éventuelle des 2 Fédérations:

➤ Commentaires / document « chronologie\_Fusion-des-2-Fédés" envoyé avec celui de l'ODJ.

Ce document reprend nos différents échanges sur ce dossier depuis début 2020 jusqu'au mail de Jacques Chevrier, secrétaire de la fédération des CIL de l'Est Toulonnais du 5/7/22.

➤ Débat sur la suite éventuelle à donner au mail du 5/7 de Jacques Chevrier, secrétaire de la fédération des CIL de l'Est Toulonnais que nous vous avons transmis le 18/8 :

La synthèse de notre débat est la suivante :

Le CA partage l'avis qu'un débat éclairé est nécessaire lors de la prochaine réunion de la Fédération de l'Est et qu'en conséquence comme l'a déjà exprimé Dominique Scappini, présidente du CIL Brunet, il est nécessaire, pour la transparence des débats, que les autres Présidents des CIL

# Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

adhérents à la Fédération de l'Est puissent exprimer leurs arguments favorables ou défavorables à un regroupement des 2 Fédérations, préalablement à cette réunion.

Au bout du compte, cela laisse le temps à chacun de mener une réflexion documentée avant la réunion qui aura à entériner la position du CA de la Fédé de l'Est.

Sachant que nos arguments favorables à la fusion sont déjà connus de tous depuis le 27/01/22 et que nous les avons réitérés le 2/7/22 par mail, il nous tarde de lire les arguments défavorables.

C'est avec ces éléments partagés que nous pourrions avoir une prochaine réunion de CA de la Fédération de l'Est constructive et que la démocratie pourra s'exprimer de façon éclairée.

NB : Le projet de fusion est un projet unioniste et non séparatiste et encore moins individualiste !

Le CA ne souhaite aucune polémique et préfère que nous ne donnions pas de suite particulière au mail de Jacques Chevrier laissant toutes ses chances pour un débat apaisé.

## 1.4) Contacts adhérents :

Courrier de Mme Chamard-Boudet transféré par mail au CA le 20/8/22.

Depuis plusieurs années nous intervenons auprès de la Mairie sur l'urbanisation galopante dans notre quartier, classé en zones UE et UEP. Nous avons pu obtenir des avancées significatives : la construction d'immeuble est dorénavant limitée à du R+1 et doit comprendre 2 parkings par logement. Nous devons aussi rajouter que nous interpellons régulièrement la Mairie sur l'état de notre voirie.

Voir nos PV d'AG 2019, 2021 et 2022.

Par ailleurs la Mairie se doit de respecter les différentes lois liées à l'urbanisme dans les territoires : loi SRU en 2000, loi ALUR en 2014 et loi ELAN fin 2018. La Mairie de Toulon se doit également de veiller à ce que les autorisations à construire soient conformes au PLU.

Le document d'urbanisme étant maintenant ce qu'il est, la résistance n'est possible quand, et seulement quand, des permis sont octroyés "hors des clous".

Nous observons simplement que c'est lors de l'enquête publique qui précède une modification du PLU que les opposants au tout béton devraient se mobiliser et nous rejoindre.

Ce combat est bien sûr aussi le nôtre, et nous ne manquerons pas de relayer l'information à nos adhérents et sur notre site dès que la plus prochaine modification de PLU nous sera connue.

## 2) Retour d'Expérience / Actions menées :

### 2.1) Point sur notre Vide-Grenier du dimanche 26 juin :

- Point de notre Trésorier :

Avec une participation d'un peu plus de 30 exposants, c'est un résultat mitigé.

Est-ce dû à un essoufflement du concept ou au choix de la date... ?

Nous pensons à décaler notre prochain V-G fin mai 2023.

- Point sur la participation des membres du CA :

Les inscriptions via le site, les permanences, l'information, le marquage au sol ont bien été pris en charges par les membres du CA. Par contre la présence des administrateurs le jour du vide-grenier a été nettement insuffisante et il est à déplorer le manque de photo pour notre site web.

- Remarques générales :

Prévoir à l'avenir un stand pour le CIL, avec une permanence tournante, afin d'avoir un contact direct supplémentaire pour entendre les doléances d'une part et également pour éveiller l'intérêt des habitants de notre quartier à rejoindre notre association en tant qu'adhérent ou en tant qu'administrateur.

Prévoir également une animation spécifique, jeux, concours, démonstration « aux gestes qui sauvent »...

### 2.2) Entretien avec Mr Mohamed Mahali, Adjoint au Maire :

Suite à l'annonce de la Mairie reprise ci-dessous, notre Président accompagné de Mme Coutard ont rencontré Mr Mohamed Mahali, adjoint au Maire, le 30 Mai :

- le dossier concernant le Legs Fourest sur les parcelles BS 407 et 420 au Petit Bois.

*« La Ville de TOULON, prise en la personne de son Maire en exercice, Monsieur Hubert FALCO, entend, sur le fondement des articles 900-2 à 900-8 du Code civil et de l'article L.1311-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, saisir le Tribunal Judiciaire de TOULON aux fins que soient modifiées les conditions et charges grevant la parcelle d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> cadastrée section BS n° 407 et, la parcelle d'une superficie totale de 2540 m<sup>2</sup> cadastrée section BS n° 420, sises à TOULON (83000), Chemin du Petit Bois - Quartier Mourillon Lamalgue, dénommées « Villa La Rosine », biens reçus par legs des 1er octobre 1973 et 21 février 1977 de Monsieur Yvan, Jules, Charles FOUREST au profit de la Ville de TOULON...*

*Il sera demandé au Tribunal Judiciaire saisi, l'autorisation de réviser les conditions des actes de donation pour permettre à la collectivité territoriale d'aliéner les biens objet des legs. »*

En fait la Mairie demande l'autorisation de vendre car elle ne peut plus prendre en charge les conditions qui avaient été attachées à ce legs. Mr Mohamed Mahali nous a certifié que cette vente envisagée se ferait en faveur de particuliers et ne serait pas utilisée pour faire des jonctions de voies publiques. Nous n'avons pu obtenir davantage de précision.

Au cours de cet entretien nous avons également posé les questions suivantes :

- Est-il possible que notre CIL soit tenu informé de tout projet de modification du PLU ?:

Mr Mohamed Mahali nous a répondu que la ville communique par les canaux classiques avec la Presse Quotidienne Régionale et sur son site.

Ne pouvant être tous les jours à l'affût d'un article concernant une modification du PLU sur la PQR ou sur le site de la Mairie, nous allons renouveler notre demande par écrit à Mme Pascale Janvier.

- Sur quels fondements certaines voies sont-elles privées et d'autres publiques ? :

## Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Mr Mohamed Mahali nous a répondu qu'une voie était privée quand elle était cadastrée avec un n°, et que le répertoire domaniale interrogeable via le service de l'urbanisme à la Mairie, permettait des réponses concrètes sur le classement d'une voie particulière. Par ailleurs, il nous fut rappelé que les poubelles, les compteurs d'eau devaient être à l'entrée des voies privées et que ce n'était qu'une tolérance de notre Mairie d'y déroger, tout comme l'éclairage public...

➤ Sur les problèmes subséquents à l'urbanisation de notre quartier (Voirie, école...) :

Mr Mohamed Mahali nous conseille d'agir à posteriori et non à priori pour nos réclamations concernant la voirie ou les écoles, car avant l'achèvement de la copropriété, la Mairie ne sait pas si les futurs acquéreurs prévoient ces logements comme résidence principale ou secondaire, et si des enfants font ou non partie du ménage... Nous avons également développé notre souci pour que les espaces verts de notre quartier soient préservés au mieux et attiré l'attention sur les arbrisseaux qui remplacent des arbres adultes dans les projets des promoteurs.

### 2.3) Visite du Sittomat

Compte-rendu de Serge Monier suite à la visite du Sittomat le vendredi 10 juin

Avec d'autres associations nous avons été reçus le 10 juin au SITTOMAT par son Président GILLES VINCENT, maire de ST MANDRIER et VP de TPM, son Directeur et le Directeur de l'usine d'incinération.

Le SITTOMAT collecte et trie les ordures ménagères de 38 communes, s'étendant de STE MAXIME au CASTELLET. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site [sittomat.fr](http://sittomat.fr)

Les déchets triés sont envoyés dans trois centres de traitement différents : à Nîmes une usine PAPREC recycle le plastique et les métaux, à La Seyne le centre de tri VEOLIA / ONYX prend en charge cartons et papiers, sur la plateforme de réception de La Garde la collecte du verre est confiée à la société VALEOR en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers les usines OI Manufacturing, où il est recyclé.

Les déchets non valorisés sont incinérés dans l'usine de Brégaillon que nous avons pu visiter.

Cette usine d'incinération, dont on voit la cheminée de tous les points de la Métropole, est gérée par PIZZORNO en association avec IDEX.

Dans trois fours très impressionnants elle brûle environ 250 000 t d'ordures ménagères chaque année. La chaleur produite permet de chauffer 5200 logements à Toulon et La Seyne et de fournir de l'électricité au réseau (environ 120 000 MWH) ce qui en fait le premier producteur privé d'électricité du Var.

Le Directeur du site nous a assurés qu'un soin tout particulier est mis à éliminer par lavement et filtration tous les produits toxiques qui pourraient sortir des cheminées. Des contrôles indépendants sont réalisés régulièrement de façon aléatoire. D'une façon générale le site fait très bonne impression malgré les chargements d'ordures qui arrivent en permanence.

### 2.4) Point sur nos différentes demandes auprès de la Mairie :

Après l'interruption des congés d'été, nous allons relancer Mme Pascale Janvier, Adjointe à la démocratie participative, sur nos différentes demandes exprimées au cours de cette année. Nous espérons pouvoir vous apporter des réponses concrètes d'ici notre prochaine réunion de CA.

### 3) Tour de table / Projets et Actions à mener :

- Beaucoup de plaintes sur l'invasion de moustiques cette année. La solution écologique mise en place par la Mairie est en tout état de cause totalement insuffisante !
- Les travaux sur les canalisations des eaux usées entre le Fort du Cap Brun et les maisons de l'Anse Méjean ont débuté.
- Graves problèmes d'insécurité Anse Méjean, menace de mort, voitures défoncées
- Signalement de stationnement sauvage sur le trottoir chemin de St Marc

### 4) Prochaines réunions :

**RQ** Vendredi 9 Septembre, **CA** Mardi 11 octobre, **AG** le 3 novembre (en présence des élus municipaux et des différents services de la mairie qui interviennent dans notre quartier), **CA** Mardi 8 novembre, **CA** Mardi 13 décembre.

**Le Président**

**Claude Téqui**

**Le Secrétaire**

**Patrick Doucet**